

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

JEUDI 12 DECEMBRE 2013

L'an deux mille treize, le douze décembre, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain ANCEAU, Maire.

Date de convocation : 05/12/2013

Nb de membres en exercice : 14

Étaient présents : Alain ANCEAU, Joël MARCHAND, Hervé BORDAIS, Christian EDOUARD, Eric MAKAGON, Jean-Michel MARTIN DE MATOS, Joël PLUMÉ, Michel HALOPÉ, Jean SOHIER, Olivier CHASLES,

Étaient absents : Pascal PLUYAUD, Pierre LAGUIDE, Anne DESCHERES (pouvoir à Eric MAKAGON), Sylvie AIRIAU (pouvoir à Joël PLUMÉ)

Secrétaire de séance : Joël PLUMÉ

Le compte rendu du précédent Conseil Municipal est approuvé à l'unanimité.

Les points supplémentaires : « Modifications des statuts de La Communauté de Communes de Gâtine et Choisilles », « transfert de compétence éclairage public - liste des biens », « assainissement rue de la Gentilhommière – choix de la maîtrise d'œuvre » sont acceptés à l'unanimité.

◆ AFFAIRES COMMUNALES

○ Décisions modificatives au budget CCAS

Il est proposé au Conseil Municipal de procéder à divers ajustements comptables, par décision modificative de l'exercice courant. Cette proposition est détaillée ci-après, à savoir :

Décision Modificative n°1 – budget CCAS

En Fonctionnement

| | |
|---------------------------------|-----------|
| Compte 6232 fêtes et cérémonies | + 200,00€ |
| Compte 6562 secours-aides | - 200,00€ |

Après délibération, le conseil, à l'unanimité, approuve cette décision modificative.

○ Autorisation de dépenses en 2014

Monsieur le Maire expose au conseil qu'il conviendrait de l'autoriser, jusqu'à l'adoption des budgets 2014, à engager, liquider et mandater les dépenses 2014, à savoir :

L'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales dispose que « dans le cas où le budget d'une collectivité n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente. Il

est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget. En outre, jusqu'à l'adoption du budget, avant cette date, l'exécutif de la collectivité peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette ».

Les crédits correspondants sont inscrits au budget lors de son adoption. Le montant des crédits d'investissements ouverts en 2013 hors emprunts est de :

- 343 048,20 € en budget général ; le quart représente 85 762,05 €
- 2 000,00 € en budget commerces ; le quart représente 500,00 €
- 281 218,97€ en budget assainissement, le quart représente 70 304,74 €

Après délibération, le Conseil municipal autorise à l'unanimité le maire à engager les dépenses comme citées ci-dessus et à signer les mandats correspondants.

○ DETR : bibliothèque / rythmes scolaires

Monsieur le Maire rappelle le projet de réhabilitation des anciens vestiaires sportifs pour une transformation en future bibliothèque. Ce bâtiment pourra également servir à accueillir des activités liées aux rythmes scolaires. Monsieur le Maire informe l'assemblée que ce projet est susceptible de bénéficier de la subvention de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux rattachée à l'exercice 2014. Le projet retenu s'organise autour d'une restructuration totale du bâtiment avec une dépose intérieure et un bardage extérieur. En conséquence, Monsieur le Maire invite les membres du Conseil Municipal à approuver le projet et à solliciter la subvention auprès du Conseil Général. Monsieur le maire propose de solliciter la société Abscisse et Ordonnée pour l'établissement des pièces indispensables au dossier. Le coût estimatif des travaux, hors études, serait de 90m2 à 2000€ le m2. Le financement proposé serait le suivant :

- Subvention DETR 25%
- emprunt 75%

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve le projet de réhabilitation des anciens vestiaires
- Approuve le plan de financement proposé ci-dessus
- Autorise Monsieur le Maire à mandater l'architecte de la société Abscisse et Ordonnée
- Autorise Monsieur le Maire à engager les démarches liées à ce dossier
- Sollicite la subvention de l'Etat au titre de la DETR 2014

○ Modifications des statuts de La Communauté de Communes de Gâtine et Choisilles

La Communauté de Communes de Gâtine et Choisilles nous a adressé ses modifications statutaires datant du dernier Conseil Communautaire du 09 décembre 2013. Ces modifications portent sur l'intégration de nouvelles voiries d'intérêt communautaire. Monsieur le maire fait lecture du tableau listant les voiries concernées des 10 communes.

Après délibération, le conseil, à l'unanimité, approuve ces modifications.

- Transfert de compétence éclairage public au SIEIL - liste des biens

Dans le cadre du transfert de compétence « éclairage public » au SIEIL, le Conseil municipal doit délibérer sur la valeur et la composition du transfert des biens au SIEIL. Un tableau sera soumis au vote des conseillers. Le Conseil municipal décide, après réflexion d'attendre le prochain conseil pour procéder au vote.

◆ COMPTES RENDUS DES DIFFERENTES COMMISSIONS COMMUNALES

Assainissement :

- Rue de la Gentilhommière :

La commission s'est réunie pour étudier le projet d'assainissement rue de la Gentilhommière. Elle propose au conseil de retenir la société Infrastructures Concept pour la maîtrise d'œuvre. L'enveloppe financière affectée aux travaux HT serait de 144 800,00 € à laquelle s'ajoute une rémunération de maîtrise d'œuvre de 8 543,20 € HT.

Après délibération, le conseil, à l'unanimité :

- approuve le projet d'extension du réseau d'eaux usées rue de la Gentilhommière
- accepter la proposition de maîtrise d'œuvre de la société Infrastructures Concept
- Autorise Monsieur le Maire à engager les démarches liées à ce dossier
- Sollicite la subvention auprès de l'Agence de l'Eau

- Divers travaux :

Monsieur Marchand nous fait part de plusieurs devis reçus de la société Véolia concernant des petites améliorations. La commission va solliciter une participation financière auprès du fermier et retravailler sur ces différents points.

Relations publiques :

Monsieur Plumé demande si 2 feux d'artifice seront programmés en 2014. Monsieur le Maire pense qu'il est possible de les maintenir avec les mêmes répartitions financières que cette année.

La distribution de l'Entre-Nous sera réalisée avant Noël dès que les documents de la communauté de communes de Gâtine et Choisilles seront disponibles.

Le site communal « saint-roch.fr » est régulièrement mis à jour. La commission est en attente d'articles.

Voirie :

Le talus de la voie verte au lotissement des Hauts de St Roch sera revêtu de plantations vers le 20 janvier. Concernant les autres travaux, tout est terminé. Monsieur Chasles propose de

peindre au sol « zone 30 » à certains endroits de la RD36 ainsi que des sigles « piétons et vélos » sur la voie verte.

Les conseillers ont noté quelques problèmes avec certains panneaux et poteaux posés par le Conseil général sur la RD36 ; il conviendra de contacter le STA pour leur signaler.

La terre risque de s'écouler dans la montée du lotissement des Hauts de St Roch. Il est demandé à la commission voirie de trouver une solution.

Monsieur Bordais fait remarquer que le marquage au sol des « stop » rue de la Gentilhommière est trop en retrait mais note malgré tout un ralentissement des véhicules.

Les chicanes rue du Louvandier vont être retirées.

Environnement :

Plusieurs élus ont aidé les agents techniques dans la pose des illuminations de Noël.

Bâtiments :

Les détecteurs d'éclairage à l'intérieur des vestiaires sportifs restent allumés. Monsieur Plumé se charge d'y remédier.

La commission de sécurité se réunira le 19 décembre pour une visite des anciens bâtiments de l'école.

Affaires Scolaires :

Monsieur le Maire s'est rendu à la soutenance des chefs de projets concernant les rythmes scolaires. Quelques points sont à finaliser avant l'envoi à l'inspecteur d'académie.

Personnel :

Les vœux du personnel ont lieu le jeudi 19 décembre.

♦ COMPTES RENDUS DES DIFFERENTS SYNDICATS

♦ QUESTIONS DIVERSES

- Les dates de réunions du Conseil municipal et de préparations du budget du 1^{er} trimestre 2014 sont distribuées aux élus.

- Monsieur le Maire a reçu un courrier de remerciement des riverains du chemin de la Sourisserie.

- Le Maire de la commune de Béréba au Burkina Faso a adressé ses remerciements pour l'accueil qui lui a été fait par la commune de Saint-Roch.
- Monsieur le Maire rappelle les dates de vœux des communes de Gâtine et Choisilles.
- Monsieur Makagon informe le Conseil que la communauté de communes Gâtine et Choisilles a envoyé un courrier pour faire partie de la communauté d'agglomération « Tour(s)Plus ». A ce jour, aucune réponse n'a été retournée.
- Monsieur le Maire nous parle de l'intérêt du Coefficient d'Intégration Fiscal pour Gâtine et Choisilles : les compétences reprises par la communauté de communes vont lui permettre d'obtenir des subventions.
- Le repas des aînés s'est déroulé dans la salle polyvalence au vu du nombre important de participants. Le menu a été préparé par le restaurant Bleu d'Armor.
- Les cadeaux réservés aux aînés seront distribués par les membres du CCAS ce week-end.

Monsieur le Maire donne la parole au public :

Deux jeunes administrés ont proposé d'intégrer dans les futurs projets un coin dans l'enceinte de la bibliothèque pour que puissent travailler les collégiens, lycéens et étudiants.

Monsieur Plumé rappelle qu'il convient tout d'abord d'être adhérent à l'association.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h50.

*Prochaine séance du Conseil Municipal **le jeudi 23 janvier 2014 à 20h30.***

Le Maire

les Conseillers Municipaux